****

**CADRE DE RÉPONSE – LOT N°7**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché interacadémique a pour objet la fourniture et la livraison de matériels et logiciels adaptés pour les élèves et agents en situation de handicap.

**LOT N°7 – MOBILIERS DE BUREAU, ASSISES ERGONOMIQUES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES (ZONE GÉOGRAPHIQUE BRETAGNE)**

Ce document fait partie de la proposition technique du candidat. **Il doit être obligatoirement renseigné.**

L’analyse des critères qualitatifs sera effectuée à partir de ce document.

Le candidat ne doit pas renvoyer à d’autres documents : il doit avant tout compléter le présent cadre de réponse mais il peut, par l’ajout de toute autre pièce qu’il jugera utile, illustrer ou compléter ses réponses.

L’architecture du présent document ne doit pas être modifiée.

Les réponses données par le candidat deviennent contractuelles si l’offre est retenue.

Numéro de référence du marché : MATER-LOGI-ADAPTES-RAIDF-2025

**Renseignements à compléter par le candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la société candidate |  |
| Adresse |  |
| Prénom et NOM de l’interlocuteur en charge du marché |  |
| N° de téléphone | \_\_\_ (0) \_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |
| Courriel | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Site web | [www.\_](http://www._)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.\_\_ |

**Critère 2 : valeur technique de l’offre**

**Sous-critère 2.1**

Le candidat détaille l’organisation mise en place pour les prestations d’avant-vente :

* interlocuteur unique identifié pour ce marché (formations, qualifications, expériences, etc.) – le candidat pourra présenter un interlocuteur différent par région ou par académie ;
* examen de la demande ;
* compréhension et analyse du besoin ;
* visite de site éventuelle et dans quels cas intervient-elle ;
* édition de devis et gestion de la prise de commande.

**Réponse :**

**Sous-critère 2.2**

Le candidat présente son processus de gestion des livraisons et le délai maximum de livraison et d’installation, par type de produits, dans le respect du délai maximum de quinze (15) jours ouvrés imposé au Cahier des Clauses Particulières.

Le candidat présente les moyens humains et matériels alloués à la livraison des commandes et le traitement des incidents pouvant survenir.

Le candidat présente la prestation d’essai du matériel par le personnel en situation de handicap, sur son lieu de travail.

Le candidat prendra soin de détailler la prestation d’installation, de réglage du matériel et de formation à l’utilisation.

Le candidat présente les moyens humains en charge de la prestation (équipe, formations, qualifications, expériences, etc.).

**Réponse :**

**Sous-critère 2.3**

Le candidat présente l’organisation de son service après-vente, dans le respect des dispositions imposées au Cahier des Clauses Particulières, en détaillant :

* l’interlocuteur unique identifié pour ce marché (formations, qualifications, expériences, etc.) – le candidat peut présenter un interlocuteur différent par région ou par académie ;
* les modalités pour le contacter ;
* la durée de garantie applicable à chaque type de fourniture ;
* les modalités de substitution ou de remplacement des fournitures concernées ;
* les délais de traitement / résolution du problème.

**Réponse :**

**Critère 3 : valeur environnementale de l’offre**

**Sous-critère 3.1**

Le candidat détaille les propositions de mobilier de bureau et/ou d’assises ergonomiques issus du réemploi ou de la réutilisation qu’il peut mettre à disposition des bénéficiaires, dans le cadre du présent marché (d’où proviennent ses gisements / approvisionnement, protocole de remise en état, durée de garantie applicable et respectant le minimum de 2 ans imposé au CCP, etc.).

Le candidat précise quels types de mobilier et/ou d’assise il est en mesure de proposer.

Le candidat indique la proportion, en pourcentage, de références issues du réemploi ou de la réutilisation qu'il s'engage à proposer, par rapport au nombre total de références figurant au bordereau des prix unitaires (BPU).

Le BPU, dans les cases prévues à cet effet, devra refléter les éléments portés au présent cadre de réponse.

**Réponse :**

**Sous-critère 3.2**

Le candidat expose toute initiative liée aux modalités de livraison qu’il compte mettre en place, dans le cadre du présent marché, pour minimiser leur impact environnemental.

Il peut s’agir, sans que cela ne soit exhaustif et lorsque c’est possible sans risque de compromettre le respect des modalités de livraison contenues au présent CCP :

- du recours à des solutions alternatives au transport routier utilisant l’essence ou le diesel comme carburant ;

- de la labellisation environnementale des prestataires de transport auxquels le titulaire fait appel ;

- de la formation à l’écoconduite de leurs chauffeurs.

**Réponse :**